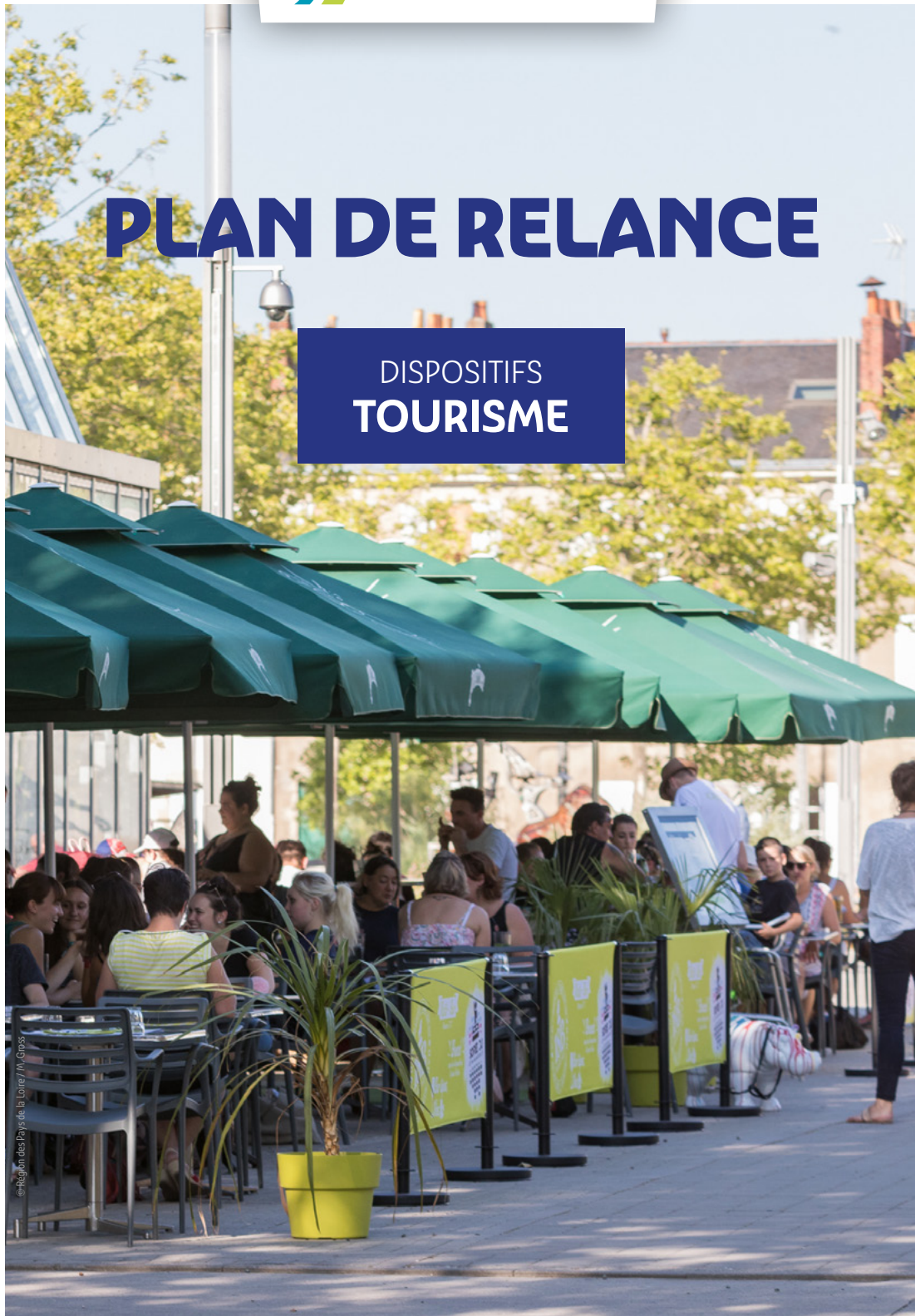




PLAN DE RELANCE

DISPOSITIFS TOURISME



LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE ET SES PARTENAIRES participent à la relance du secteur touristique particulièrement impacté par la crise sanitaire. Onze dispositifs sont actionnés pour répondre aux besoins des entreprises touristiques.

VOUS SOUHAITEZ RENFORCER VOTRE **TRÉSORERIE** ?

FONDS DE SOLIDARITÉ NATIONAL

Pour les TPE, indépendants, micro-entrepreneurs ayant moins de 50 salariés, l'État peut verser une aide défiscalisée jusqu'à 10 000 € (condition de baisse d'activité ou de fermeture administrative, et montant versé égal à la perte déclarée de chiffre d'affaires dans la limite de 10 000 €). La Région des Pays de la Loire peut compléter par un soutien de 15 000 € mensuels pour les discothèques (dans la limite de 45 000 €). À cette date, le FSN « volet 2 » s'applique jusqu'au 31 décembre 2020 et uniquement pour le secteur des discothèques.

Pour solliciter ce soutien :

impots.gouv.fr (volet 1)

paysdelaloire.fr (volet 2 - discothèque)

www.paysdelaloire.fr/economie-et-innovation/covid-19-aides-aux-petites-entreprises

PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)

Pour les entreprises de toutes tailles et de tous statuts, si la trésorerie est impactée par la crise COVID-19, il est possible de solliciter un PGE. L'amortissement du prêt garanti par l'État pourra être étalé entre une et cinq années supplémentaires, avec des taux pour les PME négociés avec les banques françaises compris entre 1 et 2,5%, garantie de l'État comprise.

L'entreprise doit prendre rendez-vous auprès de sa banque habituelle, qui donne un pré-accord, puis la démarche se fait ensuite en ligne (bpifrance.fr) qui renvoie un numéro unique qui permettra de mobiliser une garantie de l'État (garantie mobilisable jusqu'au 30 juin 2021). L'entreprise communique ce numéro à sa banque qui peut alors débloquer le montant du prêt.

Premier contact : votre banque habituelle puis bpifrance.fr

NOUVEAUTÉ

Toutes les entreprises qui le souhaitent pourront demander un nouveau différé de remboursement d'un an, soit deux années de différé au total. Avec l'accord de la Banque de France, ces demandes de différends supplémentaires ne seront pas considérées comme un défaut de paiement des entreprises.



© Gettyimage, Nufhawut Somsuk

DISPOSITIF RÉSILIENCE : DES AVANCES REMBOURSABLES À TAUX ZÉRO

Avec l'appui de la Banque des Territoires, la Région des Pays de la Loire, les Départements, les grandes villes et les intercommunalités mutualisent leurs efforts au sein d'un dispositif unique : le Fonds territorial Résilience permet aux entreprises ligériennes (jusqu'à 50 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 10 millions d'euros HT), ayant ou non bénéficié du Fonds de solidarité national, d'obtenir une avance remboursable de 3 500 € à 20 000 €, à taux zéro. Cette aide s'applique jusqu'au 30 septembre 2021.


resilience-paysdelaloire.fr

PRÊTS REBOND, TOURISME ET ATOUT

Des prêts proposés par Bpifrance (avec cofinancement de la Région sur prêt Rebond) sur des tickets de 10 000 € à 15 M€, des TPE aux ETI. Ces dispositifs sont adaptés aux besoins importants et urgents en trésorerie, pour des entreprises en difficultés conjoncturelles et non structurelles. Un différé de remboursement du capital est possible.

bpifrance.fr

PRÊT PAYS DE LA LOIRE REDÉPLOIEMENT

 Ce prêt régional se fixe pour objectif de faciliter l'accès au financement des entreprises. Il peut se combiner avec un mécanisme de garantie (Pays de la Loire Garantie), visant la préservation (pour son volet défensif) ou le développement (pour son volet offensif) de l'équipement touristique, des compétences et des emplois de demain.

Dispositif applicable en subsidiarité avec les dispositifs précédents

Prêts sur mesure, à 2,03% TEG, différends de remboursement du capital possible

Autres dispositifs en attente : prêts directs d'État et prise en charge des loyers (suite aux annonces du Premier ministre du 29 octobre 2020)



© Gettyimages, Nuthavit Somsuk

VOUS SOUHAITEZ CONSOLIDER VOS FONDS PROPRES ET AUGMENTER VOTRE CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT ?

POUR CONSOLIDER VOS FONDS PROPRES : LE FONDS D'AIDE AU SOUTIEN DU TOURISME (FAST)

Bpifrance propose, en partenariat avec la Banque des Territoires et la Région des Pays de la Loire, le Fonds FAST ciblant les entreprises touristiques réalisant un chiffre d'affaires minimum de 500 000 €. Ce fonds proposera des tickets entre 5 000 € et 400 000 € sous forme d'obligations convertibles. Cette intervention en quasi-fonds propres vise à renforcer la structure financière des entreprises fortement éprouvées, sans pour autant diluer leur capital. *(projet en cours de développement)*

bpifrance.fr

SOLUTIONS IMMO TOURISME



Afin d'aider les acteurs du tourisme à passer le cap de la crise et de les soutenir dans la relance de leurs activités, la Région a créé, via Solutions&co, une société foncière régionale en association avec la Banque des territoires et la Caisse d'épargne Bretagne Pays de la Loire. Solutions immo tourisme est dotée d'un capital de 11 millions d'euros, dont 5 de financement régional.

✉ a.sauvetre@solutions-eco.fr ☎ 02 40 89 96 40

VOUS SOUHAITEZ RÉINVESTIR (RÉNOVER, DÉVELOPPER, VOUS AGRANDIR...) RAPIDEMENT SUR VOTRE **ÉQUIPEMENT** TOURISTIQUE ?

PAYS DE LA LOIRE CONSEIL



La Région propose de participer financièrement au coût facturé par le consultant sélectionné par l'entreprise pour des conseils extérieurs relatifs à tout projet de développement ou d'investissement de l'entreprise. Les subventions peuvent aller jusqu'à 50% pour des études d'un coût maximal de 30 000 €.

www.paysdelaloire.fr/les-aides/pays-de-la-loire-conseil

PAYS DE LA LOIRE INVESTISSEMENT TOURISTIQUE (PLIT)



Ce dispositif de soutien « sur-mesure » cible les filières de l'hôtellerie, de l'hôtellerie de plein air, des sites de visite, des centres de vacances, de la gastronomie d'excellence...

www.paysdelaloire.fr/les-aides/pays-de-la-loire-investissement-touristique

APPELS À PROJETS THÉMATIQUES



Tourisme nautique 2020

www.paysdelaloire.fr/les-aides/appel-projets-pays-de-la-loire-tourisme-nautique



Agri et œnotourisme

www.paysdelaloire.fr/les-aides/appel-projets-agritourisme-et-oenotourisme



Accueil vélo

www.paysdelaloire.fr/les-aides/appel-projets-accueil-velo

POUR VOS PROJETS LES PLUS INNOVANTS

Pays de la Loire Initiative innovation (PL2I) et le dispositif « Innovation » porté par Bpifrance et la Région peuvent vous accompagner.

www.paysdelaloire.fr/les-aides/pays-de-la-loire-initiative-innovation-pl2i

DE QUEL TYPE D'AIDE **MON ENTREPRISE** PEUT-ELLE BÉNÉFICIER ?

sous conditions particulières de chaque dispositif : nombre d'ETP, chiffre d'affaires...

	FSN	PGE	Résilience	Prêts BPI	Prêt Région	FAST	Foncière tourisme	PDL conseil	PLIT	Appels à projets touristiques	PL2I
TPE / PME < 250 salariés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Entreprises de taille intermédiaire (de 250 à 5 000 salariés)	-	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓	-	-	-
Associations (si activité commerciale)	✓	✓	✓	-	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓
Entreprises publiques locales (SEM, SPL...)	-	✓	-	-	-	-	-	✓	✓	-	✓
Collectivités locales	-	-	-	-	-	-	-	✓	✓	✓	-

Informations sur les aides aux entreprises en situation de difficulté

www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises

Un plan spécifique aux entreprises de tourisme

www.plan-tourisme.fr

Pour toutes informations complémentaires

www.paysdelaloire.fr et www.solutions-eco.fr